



Compte-rendu du conseil municipal du 30 novembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le 30 novembre, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe LORIMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 23 novembre 2018

ORDRE DU JOUR

1. AFFAIRES TECHNIQUES - URBANISME – ENVIRONNEMENT

- 1.1. Autorisation au Maire de signer une convention de servitude pour l'installation de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique au profit du département de l'Isère

2. AFFAIRES FINANCIERES

- 2.1. Rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges

4. AFFAIRES SOCIALES

- 4.1. Subventions aux associations relevant de l'action sociale, du logement, de la prévention et du sanitaire
- 4.2. Subvention pour l'association pour le développement de l'emploi et de la formation
- 4.3. Subvention pour l'association Solid'Action

5. AFFAIRES JEUNESSE ET VIE LOCALE

- 5.1. Avenant à la convention de partenariat entre la commune de Crolles et la maison des jeunes et de la culture de Crolles
- 5.2. Partenariat association FOCSKI (Froges Olympique Club de Ski)
- 5.3. Glisse 2019 – Aide à la location de matériel
- 5.4. Subvention événementielle pour l'association « Gym et Rythme Crolles »

7. AFFAIRES SCOLAIRES

- 7.1. Aide communale pour l'accès des familles aux classes transplantées (Année scolaire 2018-2019)
- 7.2. Participation financière aux frais de fonctionnement de la classe Ulis
- 7.3. Participation des communes dépendant du centre médico scolaire de Crolles

8. AFFAIRES CULTURELLES

- 8.1. Subvention aux opérateurs pour la mise en œuvre du projet de coopération décentralisée Crolles-Zapatoca « Des Alpes aux Andes » pour l'année 2018

9. RESSOURCES HUMAINES

- 9.1. Tableau des postes création – suppression de poste
- 9.2. Fixation du nombre de représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) place auprès de la commune de Crolles

PRESENTS : **Mmes. BELIN DI STEPHANO, BOUCHAUD, CAMPANALE, FRAGOLA** (sauf pour la délibération n° 082-2018), **GEROMIN, GRANGEAT, GROS, HYVRARD, MORAND**
MM. BESSY, BOUKSARA, BRUNELLO, CROZES, DEPLANCKE, FORT, GAY (sauf pour la délibération n° 082-2018), **GERARDO, GIMBERT, LORIMIER, MULLER, PAGES, PEYRONNARD**

ABSENTS : **Mmes. BARNOLA** (pouvoir à Mme. GROS), **BOURDARIAS, CHEVROT** (pouvoir à Mme. FRAGOLA), **DEPETRIS, GODEFROY**.
MM. GLOECKLE (pouvoir à M. PEYRONNARD), **LE PENDEVEN**.

Mme. Françoise BOUCHAUD a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal, conformément à l'ordre du jour, a pris les décisions suivantes :

1 - AFFAIRES TECHNIQUES - URBANISME - ENVIRONNEMENT

Délibération n° 079-2018 : Autorisation au Maire de signer une convention de servitude pour l'installation de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique au profit du département de l'Isère

Afin de permettre le déploiement du réseau Très Haut Débit, actuel ou futur, le Département doit procéder à l'installation d'infrastructures techniques propres à ce réseau de communications électroniques. Pour ce faire, il s'est rapproché de la commune afin d'obtenir l'autorisation d'implanter des équipements sur son domaine privé communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitude de passage ainsi que tous les documents y afférant.

2 - AFFAIRES FINANCIERES

Délibération n° 080-2018 : Rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) a été créée par délibération de la communauté de communes Le Grésivaudan en date du 25 avril 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges.

4 - AFFAIRES SOCIALES

Délibération n° 081-2018 : Subventions aux associations relevant de l'action sociale, du logement, de la prévention et du sanitaire

Suite à la réflexion menée dans le cadre de la Commission Solidarité le 18 septembre 2018 et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le versement des subventions proposées pour les associations ci-dessous :

NOM	SUBVENTION PROPOSEE
ADFI (association pour la défense de la famille et de l'individu)	150 €
APEPLEAH (Ecole au pied du lit)	300 €
AGARO (Association Grenobloise d'aide et de recherche en oncologie)	500 €
	950 €

Délibération n° 082-2018 : Subvention pour l'association pour le développement de l'emploi et de la formation (ADEF)

Suite à la réflexion menée dans le cadre de la commission finances et relations économiques le 12 octobre 2018 et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, attribue une subvention d'un montant de 7000 € à l'association ADEF.

Délibération n° 083-2018 : Subvention pour l'association Solid'action

Suite à la réflexion menée dans le cadre de la commission finances et relations économiques le 12 octobre 2018 et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, attribue une subvention d'un montant de 1000 € à l'association Solid'action.

5 - AFFAIRES JEUNESSE - VIE LOCALE

Délibération n° 084-2018 : Avenant à la convention de partenariat entre la commune de Crolles et la maison des jeunes et de la culture de Crolles

Au regard des axes mentionnés et de leur concordance avec ceux portés par la commune et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve l'avenant à la convention entre la commune de Crolles et la MJC de Crolles.
- autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Délibération n° 085-2018 : Partenariat association FOCSKI (Froges Olympique Club de Ski)

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent au partenariat avec le Focski.
- valide l'octroi d'aides financières aux familles.

Délibération n° 086-2018 : Glisse 2019 – Aide à la location de matériel

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de :

- renouveler le dispositif d'aide à la location de matériel.
- valider les modalités d'aide aux familles proposées.

Délibération n° 087-2018 : Subvention événementielle pour l'association « Gym et Rythme Crolles »

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, attribue une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association « Gym et Rythme ».

7 – AFFAIRES SCOLAIRES

Délibération n° 088-2017 : Aide communale pour l'accès des familles aux classes transplantées (Année scolaire 2018-2019)

Le conseil municipal a la volonté de permettre un accès aux classes découvertes pour tous et l'aide financière communale permet donc, grâce à une attribution basée sur le quotient familial, de diminuer les frais à la charge des familles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve les modalités d'octroi pour la participation de la commune aux séjours ou classes transplantées,
- approuve les montants de participation financière déterminés ci-dessus alloués aux séjours ou classes transplantés avec nuitée pour l'année scolaire 2018-2019,
- autorise Monsieur le Maire à attribuer une allocation forfaitaire exceptionnelle en fonction du projet de séjour.

Délibération n° 089-2018 : Participation financière aux frais de fonctionnement de la classe Ulis

La commune de Crolles accueille depuis 2005 une classe d'intégration scolaire qui à la rentrée 2016 est devenue une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) au sein de l'école Cascade.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à passer des conventions de participation financière aux frais de fonctionnement de sa classe Ulis auprès des communes dont sont originaires les enfants accueillis ;
- De solliciter une participation calculée en fonction des dépenses réelles de l'année scolaire écoulée.

Délibération n° 090-2018 : Participation des communes dépendant du centre médico scolaire de Crolles

Le centre médico scolaire installé à Crolles assure le suivi des élèves de 45 communes (13 908 élèves dont 920 élèves Crollois à la rentrée 2017).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- d'approuver le calcul de la répartition de la participation des communes dépendant du CMS comme indiqué ci-dessus.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions afférentes avec les communes bénéficiaires.

8 – AFFAIRES CULTURELLES

Délibération n° 091-2018 : Subvention aux opérateurs pour la mise en œuvre du projet de coopération décentralisée Crolles-Zapatoca « Des Alpes aux Andes » pour l'année 2018

La deuxième année de coopération décentralisée entre Crolles et Zapatoca a vu la mise en œuvre du programme « Des Alpes aux Andes : les jeunes coopèrent ! » depuis le mois de janvier 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- D'approuver le versement d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2018 à l'association Tétrakty pour un montant de 8 000 €,
- D'approuver le versement d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2018 à l'association l'Ecole de la Paix pour un montant de 6 400 €,
- D'engager les dépenses correspondantes sur la ligne 6574 du budget communal.

9 - RESSOURCES HUMAINES

Délibération n° 092-2018 : Tableau des poses création – suppression de poste

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de modifier tel qu'indiqué ci-dessous le tableau des effectifs de la commune afin de permettre de prendre en compte l'évolution de la carrière d'un agent de la collectivité :

Filière	Nbre postes concernés	Ancien poste	Nouveau poste
Technique	1	Adjoint technique à 35 h (ATECH2-34)	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à 35 h (ATECH-P2-30)

Délibération n° 093-2018 : Fixation du nombre de représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) place auprès de la commune de Crolles

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de :

- fixer à 6 titulaires et 6 suppléants le nombre de représentants du personnel au sein du CHSCT de Crolles,
- maintenir la parité numérique en fixant à 6 titulaires et 6 suppléants le nombre de représentants de la collectivité au sein du CHSCT.



La séance est levée à 21 h 45



Philippe LORIMIER
Maire de Crolles